

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 03-399-1930 fixant l'indemnité des trésoriers-payeurs des colonies autres que ceux de l'Indochine et de l'Inde.

n° 03-399-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 février 1930

Numéro JO
n° 399 du 01/02/1930

Date du numéro
1 février 1930

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 22 octobre 1929 fixant l'indemnité de responsabilité des trésorier-payeurs des colonies autres que ceux de l'Indochine et de l'Inde,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la colonie de la Côte française des Somalis le décret du 22 octobre 1929, susvisé, fixant l'indemnité des trésoriers-payeurs des colonies autres que ceux de l'Indochine et de l'Inde.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.